

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

Etaient présents : Claude ALAUZET, Jean CAPEL, Bernard CAZES, Marie Pierre CUQ, Emilie GAYRAUD, Claudine GOUJARD, Danièle MERANDON, Sylvain MONTADE, Jérôme TIERS

Absents : Sébastien JUERY, excusé, avait donné pouvoir à M. Sylvain MONTADE
Jean Marie BRU, excusé, avait donné pouvoir à M. Claude ALAUZET

Ordre du jour :

- _ Vote du compte rendu Conseil Municipal du 07 Avril 2015
- _ Décision modificative concernant l'augmentation de la part du FPIC
- _ Délibération résiliation Conservatoire
- _ Mise à jour du tableau des emplois
- _ Délibération sur les ratios promus/promouvables
- _ Circuit de randonnées (projet Office de Tourisme)
- _ Bilan technique et financier sur le chantier assainissement
- _ Dénomination des rues par la Commission Patrimoine
- _ Questions diverses

Vote du compte rendu du 07 Avril 2015

Voté à l'unanimité

Décision modificative concernant l'augmentation de la part du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Suite à la demande de la Communauté de Communes, il a été décidé d'augmenter la part du FPIC initialement prévu à 12 000 € à 12 970 €.

Voté à l'unanimité

Délibération résiliation Conservatoire

Monsieur Capel propose la résiliation de l'adhésion au Conservatoire car il n'a plus d'enfants de la commune qui sont inscrits.

Voté à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des emplois

Madame Mérandon, 1^{ère} Adjointe, prend la parole pour expliquer le précédent tableau des emplois. Il est proposé de supprimer les postes présents dans le tableau des emplois :

secrétariat de mairie, d'Adjoint Animation et Adjoint Technique 2^{ème} classe et la création d'un poste de Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps non complet à 17h30.

Le Conseil Municipal accepte à 11 voix pour la suppression des 3 postes et la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe.

Madame Cuq demande :

- à ce qu'un adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire soit titularisé au vu de son ancienneté à la mairie.
- à ce qu'un agent ATSEM 1^{ère} classe qui peut prétendre à passer ATSEM principal 1^{ère} classe soit promu.

Madame Mérandon rappelle le cadre de ce vote :

Le conseil municipal délibère sur les ouvertures et fermetures de poste d'où la mise à jour du tableau des emplois. La gestion du personnel et des carrières qui fait l'objet de la demande de Madame Cuq relève de la seule responsabilité du Maire (Article 40 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

Délibération sur les ratios promus/promouvables

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Monsieur le Maire propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promovables, le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Voté à l'unanimité.

Circuits de randonnées (projet Office de Tourisme)

Madame Emilie Gayraud conseillère municipale prend la parole.

Madame Gayraud demande au conseil municipal de délibérer pour demander :

- l'inscription au Plan Départementale des Itinéraires de Promenade et de Randonnées et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires décrits dans le tableau et détaillés sur la cartographie jointe,
- la labellisation de 2 circuits de randonnées sur Saint Victor et Melvieu

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'inscription au PDIPR et au PDESI des 2 circuits.

Autorise Monsieur le Maire à signer le cas échéant, la convention de partenariat PDESI ou Label avec le Conseil Départemental.

Bilan technique et financier sur le chantier assainissement

Factures payées ce jour 455 000 €

Reçu à ce jour 77 325 € de subventions (Adour Garonne)

Reste 370 000 € de subventions à recevoir

Travaux supplémentaires :

Le réseau séparatif de la Place de l'Eglise était déjà réalisé. Le marché actuel d'assainissement ne prévoyait pas le raccordement de cette place à la station ainsi que le raccordement de 3 maisons jouxtant le réseau. Ce qui n'a pas de sens au niveau de la finalité du marché d'assainissement du village. Le raccordement (rue du Porche) doit être rajouté mais ne faisant pas l'objet du marché initial ne bénéficiera pas de subvention.

- **Rue du Porche** : Des travaux supplémentaires non prévus au marché se sont rajoutés. Un devis de Sévigné a été reçu à hauteur de 13 061 € HT
- **Enrobé** : Il était prévu au marché entre 7000 € et 8000 € de frais pour recouvrir les tranchées de l'assainissement. Cependant Monsieur le Maire propose de faire plutôt de l'enrobé sur toute les routes endommagées par les travaux d'assainissement. Cela à un coût plus important mais la durée de vie est beaucoup plus longue. Un devis a été réalisé par l'entreprise Sévigné de 65 850,75 € HT. A ce montant il faut déduire la part de la Communauté de Communes (19 737 €) ainsi que la somme restante initialement prévu au marché (4 517 €). La part de la commune s'élève donc à 41 600 € HT.

Ces travaux sont votés à l'unanimité.

Dénomination des rues par la Commission Patrimoine

Madame Emilie Gayraud annonce les noms de rues choisis par la Commission Patrimoine pour Saint Victor et pour Melvieu.

Madame Gayraud remercie toutes les personnes bénévoles qui se sont investies dans ce travail.

Questions diverses

- Exposition des cartes postales : Madame Gayraud explique qu'il a été fait appel à des bénévoles qu'elle remercie : 96 cartes postales de Saint Victor, Melvieu et Notre Dame du Désert, 24 cartes postales pour le barrage de Verdalle. Prévoir une date de vernissage pour les exposer au Centre d'Art Mural.
- Stationnement Place de Melvieu : Des plaintes ont été reçues pour des problèmes de stationnement devant l'épicerie de Melvieu. Il a été proposé d'attribuer une place de stationnement pour chaque locataire du Presbytère et d'installer un panneau réglementant le stationnement devant l'épicerie.
- Dégradation WC : Il a été décidé au vu de plusieurs incivilités de fermer les toilettes de la Tour ainsi que les toilettes de Perayret.

La séance est levée à 19h 30